

# Informations générales

## Horaires ouverture Réception

Du lundi au vendredi (hors fériés et fêtes) :  
07h30 - 12h00 (dernière entrée à 11h30)  
13h00 - 16h00

## Enregistrement visiteur·euse·s

À votre arrivée et départ, présentez-vous à la Réception de la STEP.

## Véhicules et règles de stationnement



- Places de stationnement « accueil » en face de la Réception pour l'usage des visiteur·euse·s
- Autorisation d'accès véhicule délivrée par la Réception
- Vitesse de circulation limitée à 10 Km/h
- Respectez les zones de stationnement (cf. plan au verso)
- Les places de stationnement sont à usage exclusif du personnel de la STEP, sauf autorisation par la Réception.
- Privilégiez le stationnement en marche arrière : priorité à la sécurité lors du départ
- Le stationnement des véhicules n'est autorisé que pendant les heures de travail du personnel

## Zone EPI et piétonnes

Le port des équipements de protection individuelle (EPI) est obligatoire dans tout le périmètre « Zone avec EPI » (voir plan au verso). Par mesure de sécurité, le port du short et de chaussures ouvertes est interdit dès la sortie du bâtiment administratif.

Respectez les voies de circulation piétonnes balisées au sol.

## Eau potable

Disponible uniquement dans les locaux sanitaires (WC) et les fontaines à eau mises à disposition. Tous les autres points d'eau du site sont alimentés par le réseau industriel et sont **impropres à la consommation** ! 😞

## Dispositifs de secours

Les portes, passages, sorties de secours, extincteurs, postes incendie, boutons d'alarme et autres éléments de secours doivent rester libres d'accès de façon permanente.

# Risques majeurs de la STEP

## Produits chimiques

La STEP réceptionne, stocke ou utilise des réactifs tels que :

- Chlorure ferrique |  $\text{FeCl}_3$
- Soude caustique |  $\text{NaOH}$
- Acide sulfurique |  $\text{H}_2\text{SO}_4$
- Autres ( $\text{H}_3\text{PO}_4$ ,  $\text{NaOCl}$ ,  $\text{CaOH}_2$ ,  $\text{Na}_2\text{S}_2\text{O}_3$ , etc.)

⚠ Risque de brûlures chimiques graves ⚠

- ➡ Respectez la signalisation de dépotage
- ➡ N'entrez pas dans la zone balisée sans autorisation 🚧

## Zone de dépotage



Livraisons régulières de produits chimiques.  
Zone sécurisée et balisée lors des opérations  
Respectez les distances de sécurité

## Biogaz et biométhane

La digestion des boues produit du biogaz, ensuite épuré en biométhane ( $\text{CH}_4 > 96\%$ ). Ces deux gaz sont hautement inflammables et présentent des risques similaires :

- Incendie
- Explosion
- Intoxication
- Asphyxie / anoxie

## Gaz et zones ATEX (atmosphères explosives)

Zones principales :

- Bâtiment BCKD ( $\text{H}_2\text{S}$  — hydrogène sulfuré)
- Bâtiment H - Digesteurs ( $\text{CH}_4$ ,  $\text{H}_2\text{S}$ )
- Bâtiment G1 - Gazomètres ( $\text{CH}_4$ ,  $\text{H}_2\text{S}$ )
- Bâtiment G2 - Épuration du biogaz ( $\text{CH}_4$ ,  $\text{H}_2\text{S}$ )



- ➡ Accès réservé au personnel formé
- ➡ Port du détecteur 4 gaz obligatoire

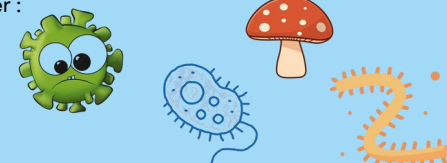
# Risques microbiologiques

## Attention aux microbes !

Les eaux usées et les boues contiennent des microbes invisibles pouvant rendre malade.

On peut y trouver :

- Virus
- Bactéries
- Champignons
- Parasites



## Comment peut-on se contaminer ?

La transmission vers l'être humain peut se faire par :

- La peau (sur une plaie ou peau abîmée)
- La respiration (aérosols, brouillards, poussières)
- Le contact des muqueuses (bouche, yeux, nez, etc.)
- L'ingestion (manger, boire, fumer.)

## Quels effets possibles ?

Les microbes pathogènes peuvent provoquer :

- Fièvre / infections
- Troubles digestifs
- Irritations respiratoires
- Maladies infectieuses

## Les bons réflexes

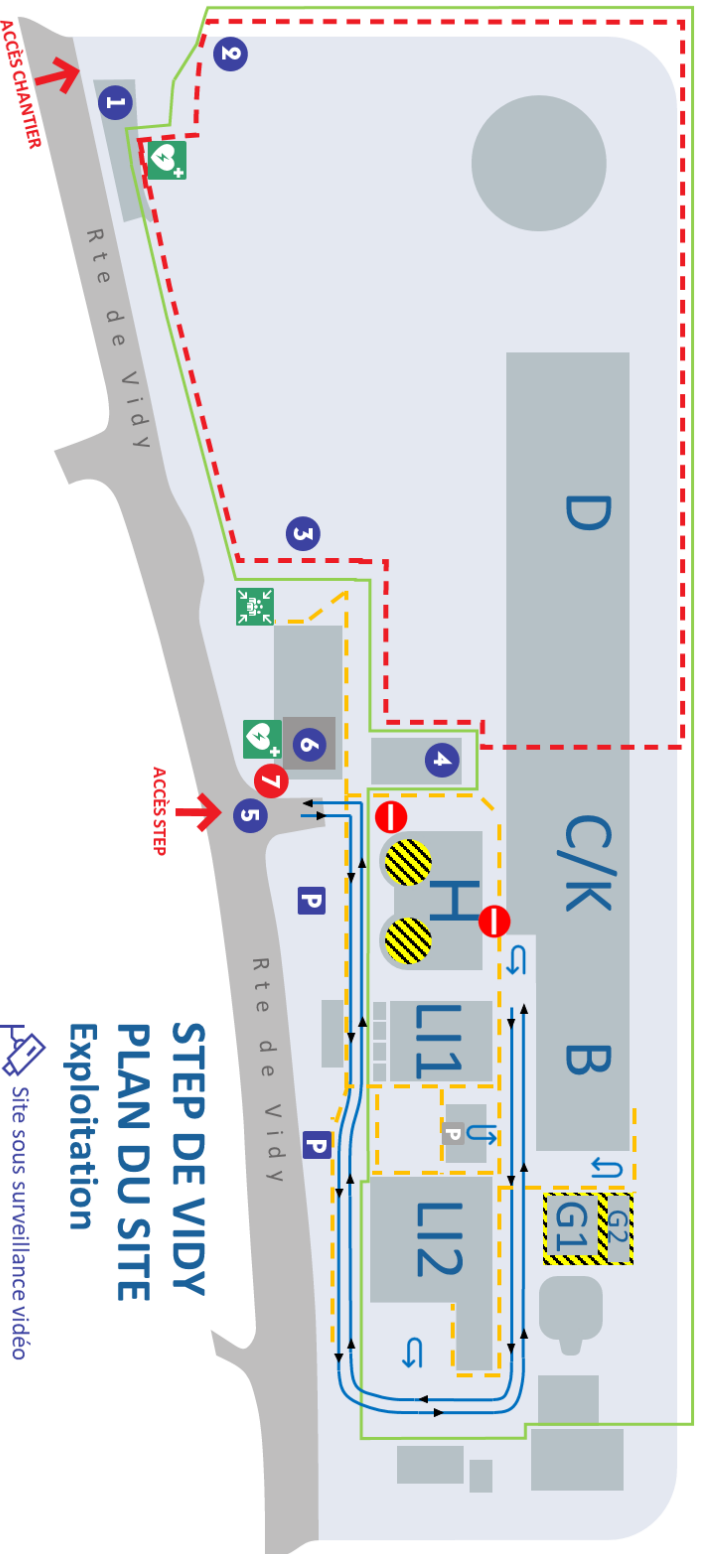
- Porter les EPI adaptés
- Respecter les règles d'hygiène
- Se laver les mains et poignets (eau, savon, friction, rinçage)
  - avant de manger, boire, fumer
  - avant et après être allé aux toilettes
  - après avoir nettoyé les EPI réutilisables
  - après avoir ôté ses gants ou sa tenue de travail
- Couvrir les plaies, même minimes
- Ne pas manger, boire ou fumer dans la « zone avec EPI »
- Rester vigilant face aux contaminations croisées (séparation habits propres | sales)
- Solliciter le personnel encadrant de la STEP pour toute question relative à votre sécurité et lever toute incertitude avant d'agir.

Plan  
au verso

# Informations de sécurité



## Station d'épuration des eaux usées de Vidy



<ul style="list-style-type: none"> <li> Sens de circulation</li> <li> Zone de chantier accès <b>interdit</b></li> <li> Zone avec EPI obligatoire</li> <li> Zone <b>ATEX</b></li> <li> Passage piéton</li> <li> Manœuvre véhicule demi-tour</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>1</b> Accès chantier et loge</li> <li><b>2</b> Décorateur</li> <li><b>3</b> Déchetterie de chantier</li> <li><b>4</b> Village de chantier</li> <li><b>5</b> Accès STEP «Exploitation»</li> <li><b>P</b> Place de parc exploitation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>6</b> Réception de la STEP</li> <li><b>7</b> <b>Point RDV Pompiers Ambulance</b></li> <li> Véhicule interdit (sauf autorisation)</li> <li> Point de rassemblement</li> <li> Défibrillateur</li> <li><b>P</b> Place de parc intervenants</li> </ul>
---	---	--

<ul style="list-style-type: none"> <li> Port du casque</li> <li> Port de vêtements haute visibilité (HV)</li> <li> Port de chaussures de sécurité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Port du short dans la STEP <b>interdit</b></li> <li> Interdiction de stationner sur le site sans autorisation</li> <li> Limitation de vitesse sur le chantier et dans la STEP <b>10</b></li> <li><b>5</b> Interdiction aux véhicules CHANTIER de passer par l'accès STEP exploitation</li> </ul>
--	--

**EPI OBLIGATOIRES**



Service de l'eau  
 Direction de la sécurité et de l'économie  
 Rue de Genève 36 - Case postale 7416 - 1001 Lausanne  
 Courriel : eau@lausanne.ch - tél : +41 21 315 85 30

Route de Vidy 10 - 1007 Lausanne  
 Courriel : info@epura.ch - tél : +41 21 315 50 20

